

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le vendredi 8 novembre 2019 à 9 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :  
M. François Racine, conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. Jean-Guy Bleau, conseiller  
M. François Robillard, conseiller

Est absente :  
Mme Frédérique Lanthier, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.

Sont aussi présents :  
M. Karl Scanlan, directeur général  
Me Marie-Josée Russo, greffière

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

---

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Avis de motion Règlement 1400-52 modifiant le règlement de zonage 1400 afin d'établir une zone endiguée, d'y prescrire des règles particulières et de préciser les travaux permis- **RETIRÉ**;
2. Premier projet de règlement P1-1400-52 modifiant le règlement de zonage 1400 afin d'établir une zone endiguée, d'y prescrire des règles particulières et de préciser les travaux permis- **RETIRÉ**;
3. Entretien hivernal du réseau routier- SP-2019-022- Octroi de contrat;
4. Entretien hivernal des bâtiments municipaux et des stationnements- SP-2019-023- Octroi de contrat;
5. Construction d'une digue en remblai entre la 13<sup>e</sup> avenue et la 9<sup>e</sup> avenue ainsi qu'entre la 32<sup>e</sup> Avenue et la rue Carole- SP-2019-025- Octroi de contrat;
6. Construction d'une digue en remblai entre la 9<sup>e</sup> Avenue et la rue Pomerol- SP-2019-026-Octroi de contrat;
7. Surveillance de chantier- Autorisation de dépassement de coûts-Cima +;
8. Période de question;
9. Levée de la séance.

Le conseiller François Robillard prend son siège à 9h32 pendant la lecture de l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 1400-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1400 AFIN D'ÉTABLIR UNE ZONE ENDIGUÉE, D'Y PRESCRIRE DES RÈGLES PARTICULIÈRES ET DE PRÉCISER LES TRAVAUX PERMIS;

**RETIRÉ**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-1400-52  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1400 AFIN  
D'ÉTABLIR UNE ZONE ENDIGUÉE, D'Y PRESCRIRE  
DES RÈGLES PARTICULIÈRES ET DE PRÉCISER LES  
TRAVAUX PERMIS;

## RETIRÉ

2019-11-260

ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER-  
SP-2019-022- OCTROI DE CONTRAT

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-2019-022 relatif à l'entretien hivernal du réseau routier;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture des soumissions le 4 novembre 2019 dont les résultats se lisent comme suit :

Soumissionnaires	Montant de la soumission totale (5 saisons hivernales)(sans taxes)
Brunet et Brunet Inc.	7 746 324.55\$ *
Les entreprises K.L. Mainville Inc.	10 369 192.28\$

\*erreur de calcul

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Karl Scanlan, directeur général.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'octroyer le contrat pour l'entretien hivernal du réseau routier à l'entreprise Brunet et Brunet Inc. pour un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent seize dollars et soixante-treize cents (1 488 416.73\$) plus toutes taxes applicables pour la saison hivernale 2019-2020.

2019-11-261

ENTRETIEN HIVERNAL DES BÂTIMENTS  
MUNICIPAUX ET DES STATIONNEMENTS- SP-2019-  
023- OCTROI DE CONTRAT

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres Sp-2019-023 relatif à l'entretien hivernal des bâtiments municipaux et des stationnements;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture des soumissions le 4 novembre 2019 dont les résultats se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission totale (5 saisons hivernales)(sans taxes)
Lee Ling Paysagement Inc.	296 048.85\$

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Karl Scanlan, directeur général

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'octroyer le contrat pour l'entretien hivernal des bâtiments municipaux et des stationnements à

Le 8 novembre 2019, 9h30

*l'entreprise Lee Ling Paysagement Inc. pour un montant de cinquante-sept mille huit cent quarante-cinq dollars et soixante-treize cents (57 845.73\$) plus toutes taxes applicables pour la saison hivernale 2019-2020.*

2019-11-262

**CONSTRUCTION D'UNE DIGUE EN REMBLAI ENTRE LA 13<sup>E</sup> AVENUE ET LA 9<sup>E</sup> AVENUE AINSI QU'ENTRE LA 32<sup>E</sup> AVENUE ET LA RUE CAROLE- SP-2019-025-OCTROI DE CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-2019-025 relatif à la construction d'une digue en remblai entre la 13<sup>e</sup> avenue et la 9<sup>e</sup> avenue ainsi qu'entre la 32<sup>e</sup> avenue et la rue Carole;*

*CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture des soumissions le 29 octobre 2019 dont les résultats se lisent comme suit :*

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montant de la soumission totale (sans taxes)</i>
<i>Loiselle Inc.</i>	<i>4 626 084.80\$</i>
<i>L.A. Hébert Ltée</i>	<i>4 996 233.24\$</i>
<i>Entreprise G.N.P. Inc.</i>	<i>5 287 587\$</i>
<i>Interchantiars Inc.</i>	<i>5 328 031.63\$*</i>
<i>Gérard Théorêt Inc.</i>	<i>5 901 141.22\$</i>
<i>Duroking Construction</i>	<i>5 971 641.56\$</i>
<i>Construction Monco Inc.</i>	<i>6 459 163.78\$</i>
<i>Allen Entrepreneur général</i>	<i>6 696 000\$</i>
<i>Sanexen Services environnementaux</i>	<i>6 891 697\$</i>

*\*erreur de calcul*

*CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Karl Scanlan, directeur général.*

*En conséquence,*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu*

*D'octroyer le contrat pour la construction d'une digue en remblai entre la 13<sup>e</sup> avenue et la 9<sup>e</sup> avenue ainsi qu'entre la 32<sup>e</sup> avenue et la rue Carole à l'entreprise Loiselle Inc. pour un montant de quatre millions six cent vingt-six mille quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt cent (4 626 084.80\$) plus toutes taxes applicables.*

2019-11-263

**CONSTRUCTION D'UNE DIGUE EN REMBLAI ENTRE LA 9<sup>E</sup> AVENUE ET LA RUE POMEROL- SP-2019-026-OCTROI DE CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-2019-026 relatif à la construction d'une digue en remblai entre la 9<sup>e</sup> avenue la rue Pomerol;*

*CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture des soumissions le 29 octobre 2019 dont les résultats se lisent comme suit :*

*CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Karl Scanlan, directeur général.*

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montant de la soumission totale (sans taxes)</i>
<i>Loiselle Inc.</i>	<i>4 454 187.10\$</i>
<i>Entreprise G.N.P. Inc.</i>	<i>4 731 024\$</i>
<i>Interchantiars Inc.</i>	<i>5 588 221.29\$</i>
<i>Duroking Construction</i>	<i>5 616 181.30\$*</i>
<i>Construction Monco Inc.</i>	<i>6 012 233.29\$</i>
<i>Sanexen Services environnementaux</i>	<i>6 383 705\$</i>
<i>Allen Entrepreneur général</i>	<i>6 496 000\$</i>

*\*erreur de calcul*

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'octroyer le contrat pour la construction d'une digue en remblai entre la 9<sup>e</sup> Avenue et la rue Pomerol à l'entreprise Loisselle Inc. pour un montant de quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingt-sept dollars et dix cents (4 454 187.10\$) plus toutes taxes applicables.

2019-11-264

SURVEILLANCE DE CHANTIER- AUTORISATION  
DÉPASSEMENT DE COÛT – CIMA +

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a octroyé le contrat pour la préparation des devis et la surveillance de chantier à la firme Cima + par sa résolution 2019-07-142 lors de sa séance extraordinaire du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la durée des travaux a été prolongée;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance de chantier ainsi que le suivi du projet et des ajustements au plans sont nécessaires vu la prolongation des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'autoriser le paiement de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-cinq dollars (98 655\$) plus toutes taxes applicables pour la surveillance ainsi que les suivis additionnels nécessaires vu la prolongation des travaux.

PÉRIODE DE QUESTION

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2019-11-265

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu

De lever la séance à 10h35.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

Le 8 novembre 2019, 9h30